

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Messmer intitulé « Demande d'aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19. »



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans sa séance du 14 mai 2020, Le Conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de M. Patrick Messmer est la suivante :

« Personne n'ignore les conséquences économiques désastreuses que le COVID-19 a semé dans notre pays, et dans le monde entier.

En pareille circonstance, la Confédération et les Cantons ont bien réagi quant aux soutiens apportés ; ils ont apporté leurs aides à nombre d'institutions, avec une rapidité et une efficacité hors du commun.

La Commune de Gland a également participé à cet élan de générosité, grâce à un aide complémentaire sur l'achat de bons, dans le cadre de l'ACG, Association des Commerçants de Gland. Qu'elle soit ici remerciée pour son initiative.

Mais la situation exceptionnelle que nous vivons doit se traduire par un geste fort et unique. Les commerces sont notre tissu social, et essentiels pour nos rapports de proximité; ils sont un lien convivial, et plus que jamais essentiel dans le cadre de notre mobilité; nos institutions se doivent d'un geste de solidarité unique, important et exceptionnel.

Votre serviteur propose que notre Municipalité offre à chaque foyer glandois un bon de valeur 30.-, utilisable chez les commerçants référés à l'ACG. Cette opportunité permet ainsi à chacun de soutenir qui le souhaite, mais aussi d'être le point de départ d'un achat plus important dans une période propice.

La Municipalité chiffre le montant exact de cette opération, selon la situation du nombre de foyers à ce jour, et propose des solutions pour rendre au mieux cette initiative.

Ce geste n'a rien d'autre que d'offrir un bol d'air à chacun, mais aussi un déclic pour différents achats plus importants ; il est également un excellent moyen de communication, et de découverte de notre tissu commercial.

Afin d'éviter tout abus, certaines règles semblent obligatoires :

- Limitation du bon dans le temps (fin 2020)
- Non cumulable, et un seul bon par opération.
- Non échangeable.
- Non déductible fiscalement.

Cette initiative est exceptionnelle, face à une situation elle-même exceptionnelle ; il arrive aussi parfois que notre législatif se doive de soutenir ceux qui sont régulièrement à notre service.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, votre postulant invite l'assemblée à transmettre directement à la Municipalité le texte suivant :

La Municipalité offre aux foyers de Gland un bon d'une valeur de 30.- utilisable auprès des commerçants inscrits auprès de l'ACG. Cette opération est unique, en raison du COVID-19, et limitée au 30 juillet 2020. »



REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Introduction

Dès le mois de mars, la Municipalité est intervenue sur plusieurs fronts afin d'aider ses citoyens et ses entreprises à faire face à la crise sanitaire et économique induite par la COVID-19, dans la mesure de ses moyens. S'agissant uniquement du volet économique, puisque c'est le propos du postulat, la Commune de Gland a notamment annulé ou réduit très fortement les loyers des locaux sis dans les bâtiments qui lui appartiennent, elle a suspendu toutes ses factures, rappels ou procédures d'encaissement, a proposé et propose encore des plans de paiement lorsque cela est nécessaire, elle a autorisé les véhicules à se parquer gratuitement en Ville sans durée maximale. Fer de lance de la contribution de la Ville de Gland, l'opération de soutien aux commerçants de la Côte pour laquelle la Municipalité a eu l'idée de proposer d'offrir, pour chaque bon acheté auprès d'un commerce glandois inscrit, 10% à l'acheteur et 10% au commerçant. Le succès de cette action a été immense avec plus de CHF 120'000.- de bons achetés pour notre seule Commune.

La Municipalité salue par conséquent vivement le principe porté par le postulat visant à poursuivre l'aide aux habitants et aux commerçants de Gland, qui s'inscrit dans la stricte lignée des décisions prises depuis le mois de mars. La proposition visant à proposer un bon de CHF 30.- par ménage glandois à dépenser dans les commerces de la Commune s'approche en l'occurrence fortement de l'opération de soutien aux commerçants susmentionnée.

Analyse de la situation

Cependant, la situation a fort heureusement évolué. Les bons proposés avaient pour but de permettre aux commerçants d'encaisser de l'argent à une période où plus rien ne rentrait dans leurs caisses car ils avaient été contraints de fermer leurs portes. Or, les commerces ont désormais quasiment tous pu rouvrir et réalisent à nouveau un chiffre d'affaires, parfois d'ailleurs largement supérieur à la moyenne, ce en raison d'un rattrapage par rapport à la période de fermeture. La crise a frappé, atteint et touchera nos citoyens et entreprises de manière très différente. Ainsi, si la Municipalité est d'avis qu'une aide sera certes toujours nécessaire, au-delà de celle proposée par le Canton et la Confédération, son analyse démontre que le temps de la distribution globale et à l'aveugle est révolu et que le soutien doit dorénavant être ciblé.

En l'espèce, la distribution à chaque ménage d'un bon de CHF 30.- à dépenser auprès de commerçants de l'ACG n'atteindrait absolument pas sa cible visant à aider les citoyens :

- Alors que certaines familles auraient une cruelle nécessité de bien plus que CHF 30.-, d'autres n'en auraient absolument aucune utilité. Il serait donc bien plus efficace de ne rien distribuer à 10 ménages que la crise a peu touchés pour donner un bon de CHF 300.- à une famille réellement dans le besoin ;
- Une somme de CHF 30.- sera dans l'immense majorité des cas uniquement symbolique ;
- La distribution « par foyer » est injuste et inégale : cela signifie qu'une famille de 5 personnes recevra la même somme qu'un célibataire qui vit seul. Comment, en outre, différencier des concubins, qui partagent leurs ressources, d'avec des colocataires ?

Du côté des commerçants, la proposition raterait également totalement sa cible. En effet, un sondage effectué auprès des entreprises de Gland, effectué par l'entremise de l'ACG – association qui n'a pas été consultée par le



postulant – montre que sur 149 réponses, seules 2 évoquent l'utilité de bons d'achats en leur faveur. Ni les entreprises glandoises, ni l'ACG ne sont donc demandeuses d'une telle prestation de la Commune. En outre, l'opération de soutien aux commerçants a démontré que la répartition des bons était particulièrement mauvaise, en ce sens qu'ils ne sont pas du tout répartis de manière assez égale entre les commerces. En effet, une enseigne glandoise a, par exemple, écoulé à elle seule 14,4% de la valeur totale des bons, ce qui est énorme lorsque l'on sait que 91 commerces participaient à l'opération sur Gland. Un tiers de la valeur des bons s'est partagée entre seulement 4 commerces, tandis que 24 enseignes n'ont vendu aucun bon. L'utilisation de bons de CHF 30.- offerts aux citoyens suivrait certainement la même tendance et se ferait donc dans quelques commerces déterminés – peut-être d'ailleurs les mêmes que pour l'opération de soutien – sans aucune garantie que les commerçants en question en aient un quelconque besoin.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est d'avis que le postulat, tout séduisant qu'il paraisse de prime abord en cette période compliquée de crise économique, ne constitue pas du tout une réponse adéquate aux besoins de certains citoyens et commerçants glandois particulièrement touchés financièrement par la situation actuelle, ce alors que son coût avoisinerait quand même pour la Ville près de CHF 200'000.-. Ainsi, si ce postulat a certes le mérite de proposer quelque chose de simple et rapide, il n'est cependant pas du tout opportun.

Cela étant, la Municipalité est particulièrement consciente du fait que les effets de la crise économique restent à venir. En effet, les gens qui se retrouveront au chômage le seront dans quelques mois et toucheront encore un salaire plein d'ici-là alors que les entreprises actuellement en difficultés ne seront pas fixées sur leur sort, fonction de la reprise, que dans plusieurs semaines.

Ainsi, à ce stade, l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon) indique par exemple dans son rapport du 4 juin 2020 que la période de février à mai 2020 n'a pas montré d'augmentation du nombre de dossiers pour le Revenu d'Insertion (RI) et estime que « de manière générale, la crise sanitaire n'a pas provoqué d'afflux massif de demandeurs d'aide. » L'Association relève également que cela est notamment dû « aux mesures prises par la Confédération (prolongation des IJ, LACI, RHT, APG, octroi de crédits, etc.) qui semblent avoir porté leurs fruits. » En revanche, elle imagine « des conséquences à moyen-long terme, avec une augmentation des demandes d'aides. »

Quant aux entreprises sondées, 68 s'estiment en situation critique et 30 (soit 20% des réponses) pensent qu'une faillite est possible dans les prochains mois.

Conclusion

En conséquence, la Municipalité va plancher dans l'intervalle sur une réponse appropriée aux problèmes que ne vont pas manquer de rencontrer certains citoyens et entreprises glandois et espère ainsi revenir avec un préavis d'ici les prochains mois afin de proposer une aide aussi ciblée que possible, le défi résidant dans le fait de rendre possible un soutien précis à ceux qui en ont besoin sans pour autant définir des critères trop compliqués dont la vérification demanderait trop de ressources, notamment humaines. Une piste, s'agissant de la population, pourrait être de soutenir fortement les Cartons du Cœur, Caritas ou l'ASOLAC dans l'aide qu'ils apportent spécifiquement aux habitants de notre Ville. D'autres idées sont à l'étude.



Parallèlement, la Municipalité va également continuer son soutien ces prochaines semaines, dans le cadre du budget alloué. Pour les citoyens dans le besoin, elle souhaite relancer une campagne d'information sur leurs droits à l'obtention de prestations sociales, beaucoup de personnes ignorant par exemple les conditions d'octroi de l'AIL (Aide Individuelles au Logement pour les familles). Pour les entreprises, et suivant en cela les résultats de notre sondage, la Municipalité envisage des campagnes publicitaires dans le Quotidien La Côte, dans le Gland-Cité ou sur NRTV afin de promouvoir les sociétés glandoises et le commerce local. Elle va également renforcer sa collaboration avec l'ACG afin de rester au plus juste et au plus près des requêtes et besoin des acteurs économiques de la Ville.

Comme indiqué ci-dessus, la Municipalité compte bien pouvoir présenter au Conseil communal, dans les prochains mois, un préavis qui restera dans l'esprit du postulat ainsi que dans son enveloppe financière, soit environ CHF 200'000.-, et qui contiendra des propositions de soutien tant en faveur de nos citoyens les plus vulnérables que de nos entreprises en difficulté, mais ciblées et résultant d'une analyse des besoins réels de chacun.

Le Syndic : Le Secrétaire : G. Cretegny J. Niklaus

AU NOM DE LA MUNICIPALITE